

LEADER

L'agriculture, une composante essentielle des Crêtes Préardennaises

Sur notre territoire, l'agriculture c'est :

- Près de 700 exploitations agricoles
- Une agriculture majoritairement tournée vers l'élevage et une complémentarité nord-sud entre élevage et culture
- Des productions diversifiées
- Une activité créatrice d'emplois
- Une agriculture garante de l'identité paysagère

Pour soutenir cette filière, le programme LEADER se fixe plusieurs grands objectifs :

- La diversification des activités et des productions
- Le soutien des démarches d'agriculture durable
- L'installation d'agriculteurs sur des projets innovants
- Et l'amélioration de l'image du métier d'agriculteur

Leader, qu'est ce que c'est ?

LEADER est un programme de développement local financé par l'Union Européenne dont bénéficie les Crêtes Préardennaises jusque 2013. Grâce à ce programme, de nombreux porteurs de projet peuvent être aidés pour mener des projets innovants de développement rural **et notamment des projets agricoles.**

La stratégie du programme LEADER vise au développement d'une économie innovante, porteuse de richesses basée sur la valorisation des ressources naturelles et humaines des Crêtes et respectueuse de son environnement.

Le programme LEADER permet de cofinancer des projets bénéficiant d'aides publiques (Conseil Régional, Conseil Général, État...).

Quels critères de sélection ?

Les projets présentés devront être mis en place sur le territoire des Crêtes Préardennaises, s'inscrire dans la **stratégie du programme LEADER** et être innovants : aussi bien sur la méthode de mise en œuvre que sur l'objet du projet lui-même.

La priorité sera donnée aux projets répondant aux critères suivants :

- Projet **collectif** et permettant une **mise en réseau** des acteurs du territoire
- **Créer ou maintenir des emplois**
- **Être pérenne** au-delà du programme LEADER
- Projet susceptible d'**entraîner** ou d'**associer** d'autres secteurs économiques

Les principaux axes d'intervention

	Objectifs	Exemples de projets	Types de bénéficiaires
Aides à la modernisation des exploitations	<ul style="list-style-type: none"> ■ accroître la compétitivité des exploitations agricoles ■ adapter et diversifier les pratiques professionnelles ■ soutenir les installations atypiques ■ développer des circuits courts et accroître la valeur ajoutée des produits agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> ■ création ou rénovation d'un atelier de transformation à la ferme ■ amélioration de la performance de l'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ exploitants agricoles individuels ■ CUMA ■ propriétaires bailleurs de biens fonciers à usage agricole ■ fondations ■ associations ■ établissements d'enseignement et de recherche mettant en valeur une exploitation agricole
	<ul style="list-style-type: none"> ■ accompagner les agriculteurs dans leurs efforts vers une agriculture durable ■ développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> ■ installation d'une chaudière à valorisation de biomasse ■ investissement concourant à la protection de l'environnement ■ investissement collectif en faveur de nouvelles énergies 	
Soutien à la diversification non agricole	<ul style="list-style-type: none"> ■ soutenir la diversification vers des activités non agricoles ■ valoriser les ressources locales et trouver de nouveaux débouchés ■ lutter contre la tendance à la réduction du nombre d'exploitations agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> ■ création d'une activité de diversification non dédiée à la production ou à la transformation de produits agricoles ■ aménagement d'un point de vente directe ■ création d'un équipement d'accueil dans le domaine social, pédagogique, touristique... ■ création de services pour les collectivités ou les privés (espaces verts, déneigement...) 	<p>Personne ou groupe de personnes (physiques ou morales) exerçant une activité agricole. Hormis salariés agricoles et coopératives</p>
Amélioration de la commercialisation des produits agricoles	<ul style="list-style-type: none"> ■ adapter l'offre aux nouveaux modes de consommation et de distribution ■ valoriser les produits locaux 	<ul style="list-style-type: none"> ■ création d'une nouvelle activité de commercialisation de produits locaux ■ achat d'équipements destinés à offrir de nouveaux produits 	<p>Micro-entreprises (moins de 10 salariés et moins de 2 millions de CA) <i>Hors entreprises du secteur agricole et agroalimentaire</i></p>

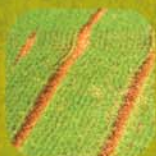
Le programme **Leader** et l'agriculture

Acquisition et diffusion de connaissances

	Objectifs	Exemples de projets	Types de bénéficiaires
Formation des acteurs agricoles	<ul style="list-style-type: none">■ diversifier les activités agricoles■ encourager l'activité des femmes et des jeunes par la formation	<ul style="list-style-type: none">■ réalisation de stages en vue de l'amélioration ou l'acquisition de compétences professionnelles en matière socio-économique, agro-environnementale, d'énergies renouvelables et de qualité des produits et des productions	<ul style="list-style-type: none">■ chambre d'agriculture■ organismes de formation professionnelle continue■ fonds d'assurance de formation■ organismes paritaires collecteurs
Diffusion des connaissances pour de nouvelles pratiques agricoles	<ul style="list-style-type: none">■ soutenir l'innovation porteuse de nouveaux produits et / ou marchés■ accroître la compétitivité des exploitations et / ou leur adaptation au marché	<ul style="list-style-type: none">■ mise en place d'actions de diffusion de nouvelles pratiques■ actions d'information■ création d'outils d'information	<ul style="list-style-type: none">■ établissements publics ou privés (dont chambre consulaire)■ associations ou organismes intervenant dans le champ d'intervention de la diffusion des connaissances

Une gestion locale

Le programme LEADER est géré localement par un Comité de Programmation dans lequel siègent 7 membres publics (élus) et 12 membres privés (chambres consulaires, associations locales, conseil de développement du Pays). C'est ce Comité qui sélectionne et statue sur les projets à aider.



L'animation du programme et l'instruction des dossiers sont assurés par la cellule LEADER au sein de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises.

Le cheminement d'un dossier **Leader**

Mode d'emploi

Vous avez **un projet, une idée**, contactez l'animatrice LEADER à la Communauté de communes, elle vous indiquera si votre projet s'intègre dans la stratégie générale du programme. Sinon, elle vous orientera vers d'autres services ou possibilités de financement.

Elle vous aidera pour :

- le montage de votre projet,
- trouver des financements
- constituer votre dossier.

Vous pouvez également consulter le site internet www.cretespreardennaises.fr à la rubrique « **programme LEADER** » (accessible en ligne fin 2009) et télécharger les dossiers de demande d'aide et le document de programmation LEADER.

Les dossiers complets avec l'ensemble des pièces réglementaires sont à déposer ou à envoyer à la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises.

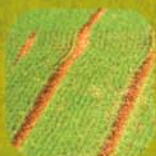
Le programme **Leader** et l'agriculture

Acquisition et diffusion de connaissances

	Objectifs	Exemples de projets	Types de bénéficiaires
Formation des acteurs agricoles	<ul style="list-style-type: none">■ diversifier les activités agricoles■ encourager l'activité des femmes et des jeunes par la formation	<ul style="list-style-type: none">■ réalisation de stages en vue de l'amélioration ou l'acquisition de compétences professionnelles en matière socio-économique, agro-environnementale, d'énergies renouvelables et de qualité des produits et des productions	<ul style="list-style-type: none">■ chambre d'agriculture■ organismes de formation professionnelle continue■ fonds d'assurance de formation■ organismes paritaires collecteurs
Diffusion des connaissances pour de nouvelles pratiques agricoles	<ul style="list-style-type: none">■ soutenir l'innovation porteuse de nouveaux produits et / ou marchés■ accroître la compétitivité des exploitations et / ou leur adaptation au marché	<ul style="list-style-type: none">■ mise en place d'actions de diffusion de nouvelles pratiques■ actions d'information■ création d'outils d'information	<ul style="list-style-type: none">■ établissements publics ou privés (dont chambre consulaire)■ associations ou organismes intervenant dans le champ d'intervention de la diffusion des connaissances

Une gestion locale

Le programme LEADER est géré localement par un Comité de Programmation dans lequel siègent 7 membres publics (élus) et 12 membres privés (chambres consulaires, associations locales, conseil de développement du Pays). C'est ce Comité qui sélectionne et statue sur les projets à aider.



L'animation du programme et l'instruction des dossiers sont assurés par la cellule LEADER au sein de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises.

Le cheminement d'un dossier **Leader**

Mode d'emploi

Vous avez **un projet, une idée**, contactez l'animatrice LEADER à la Communauté de communes, elle vous indiquera si votre projet s'intègre dans la stratégie générale du programme. Sinon, elle vous orientera vers d'autres services ou possibilités de financement.

Elle vous aidera pour :

- le montage de votre projet,
- trouver des financements
- constituer votre dossier.

Vous pouvez également consulter le site internet www.cretespreardennaises.fr à la rubrique « **programme LEADER** » (accessible en ligne fin 2009) et télécharger les dossiers de demande d'aide et le document de programmation LEADER.

Les dossiers complets avec l'ensemble des pièces réglementaires sont à déposer ou à envoyer à la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises.